



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 290-01

1. Lors d'une séance tenue le 21 septembre 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 290-01 intitulé :
 - **Règlement numéro 290-01 modifiant le règlement numéro 290 créant une réserve financière pour la réalisation et la réfection d'infrastructure de voirie, de même que toutes autres dépenses relatives au service de la voirie**
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Ils est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 17 août 2026
Dépôt du projet de règlement	Le 17 août 2026
Adoption du règlement	Le 21 septembre 2026
Avis public d'entrée en vigueur	Le 23 septembre 2026
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 23^e jour du mois de septembre deux mille vingt-six.



Zoë Lafrance

Signé le 2026-09-23 09:00:30 EDT

Zoë Lafrance
Greffière